

27.09.2011 – 08:23 Uhr

comparis.ch sur la compensation des risques entre les caisses maladie - Compensation des risques : encore aucun effet

Zürich (ots) -

Remarque : le graphique «Évolution du pourcentage d'écart entre les primes adultes les plus et les moins élevées» peut être téléchargé en format pdf sur www.presseportal.ch/fr/pm/100003671.

À partir de 2012, un nouveau système de compensation des risques amélioré ayant pour but de réduire la différence entre primes faibles et élevées entrera en vigueur. Comme le démontre une analyse de comparis.ch, cette compensation des risques n'exerce toutefois encore presque aucune influence sur les primes de l'an prochain. En d'autres termes, les écarts demeureront importants en 2012.

L'Office fédéral de la santé publique va publier demain les primes maladie pour l'année à venir. L'étendue de ces dernières dépendra également des coûts que les assurés engendrent pour les différentes caisses maladie. Les assurances où de nombreuses personnes affiliées doivent beaucoup dépenser pour leur santé facturent également des primes plus chères. En revanche, les caisses dont les assurés sont en bonne santé et ne génèrent quasiment aucun frais, offrent des primes plutôt basses. La compensation des risques permet d'éviter que la concurrence entre les caisses ne repose sur les dépenses de santé de l'effectif des assurés. Ce système a pour objectif d'établir un équilibre entre les caisses maladie dont les assurés reviennent « cher » et leurs homologues bénéficiant de clients « bon marché ». Ainsi, il devrait empêcher que les assureurs ne s'engagent dans une « chasse aux bons risques ». La compensation des risques va faire l'objet d'un affinage à dater de l'an prochain.

Jusqu'ici, la compensation des risques était déterminée à partir de l'âge et du sexe des assurés. À partir de 2012, avec l'introduction du nouveau financement des hôpitaux, les séjours de plus de trois jours dans des hôpitaux ou des centres de soins au cours de l'année précédente seront également pris en considération dans ce calcul. L'affinage de la compensation des risques devrait se traduire par davantage d'équilibre entre les primes des différentes caisses maladie et, partant, par une diminution de l'écart entre l'assureur le plus et le moins cher. En effet, à l'avenir, les caisses comptant de nombreux assurés en bonne santé et offrant ainsi des primes avantageuses devront payer plus pour la compensation des risques. Quant à celles qui dénombrent beaucoup d'assurés malades, elles recevront davantage d'argent.

Sur la base des primes provisoires pour 2012, comparis.ch a voulu déterminer, d'une part, si l'effet souhaité se manifeste déjà et, d'autre part, si les différences entre les primes s'amenuisent. (1) Pour l'heure, aucun rétrécissement général apparent de ces écarts n'est ressorti de cette analyse. Ainsi, de 2008 à 2011, les primes les plus ruineuses à l'échelle suisse sont revenues à 46 % - 48 % de plus que les plus avantageuses. Avec 48 %, cet écart évoluera dans la même fourchette pour l'année à venir. Jonas Grossniklaus, expert en assurance maladie chez comparis.ch : « Étant donné que l'on n'observe aucune modification par rapport aux années précédentes, deux questions s'imposent : L'adaptation actuelle de la compensation des risques ne remplirait-elle pas ses obligations ? Ou alors les caisses maladie n'ont-elles pas encore assez tenu compte de cette compensation lors du calcul des primes ? ».

Disparités cantonales considérables Si l'on considère chaque canton en particulier, neuf d'entre eux affichent quand même un recul au niveau du pourcentage de différence entre les primes les moins et les plus chères. Pour ce qui est des 17 autres, cet écart s'est amplifié (voir graphique). De grandes disparités au niveau des primes les plus et les moins avantageuses ont été observées suivant le canton. À Neuchâtel, l'un des neuf cantons ayant enregistré une baisse par rapport à l'année précédente, la prime la plus coûteuse ne se monte qu'à un tiers de plus que la prime la plus avantageuse. À Zurich, par contre, cet écart s'élève à 73 % (pourcentage ayant toutefois diminué).

Nouvel affinage en vue Peu importe l'évolution future de la différence entre les primes les plus et les moins chères, le prochain affinage de la compensation des risques est déjà prévu avec le projet Managed Care. Si ce dernier est mis en oeuvre, l'état de santé des assurés sera alors également pris en compte pour le calcul de la compensation des risques. Jonas Grossniklaus à ce sujet : « Étant donné que certaines maladies engendrent des coûts élevés, sans pour autant que les personnes concernées ne doivent passer beaucoup de temps à l'hôpital, il faut se réjouir d'une nouvelle modification de la compensation des risques. »

(1) Base de calcul : prime adulte avec franchise de 300 francs et couverture accidents. Au niveau des cantons affichant différentes régions tarifaires, la valeur moyenne du pourcentage de différence a été utilisée. Le calcul se base sur les primes provisoires dont dispose comparis.ch ; ici, les caisses maladie concernées couvrent ensemble plus de 80 % de la population suisse.

Contact:

Jonas Grossniklaus
Expert en assurance maladie
Tél. : 044 360 34 00
E-mail : media@comparis.ch
<http://fr.comparis.ch/krankenkassen>

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003671/100704621> abgerufen werden.